

Réunion du 14 décembre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 77  
Nombre de votants : 90

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de Michel JESER), Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Fabien LARRIVIERE, Catherine LEYGUES, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à Henri POUSTIS), Mathias DUCAMIN, Michel DARETTE (pouvoir à Didier REY), Daniel BOULIN (pouvoir à Francis LARROQUE), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Dominique LALANNE (pouvoir à Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Bernard MELIANDE (pouvoir à Yves DARRIGRAND), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Philippe GAUDET), René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à Nadia GRAMMONTIN), Philippe ARRIAU (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Anthony BERBEL.

---

**RAPPORT N° 24 : CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU POLE LECTURE : AVENANT  
RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA CARTE UNIQUE ET GRATUITE  
D'ACCES AUX BIBLIOTHEQUES DU RESEAU**

**Rapporteur** : M. Louis COSTEDOAT

Le Pôle lecture répond à la volonté de mise en réseau des équipements de lecture publique existant sur l'ensemble du territoire afin de satisfaire au mieux les attentes de ses habitants en matière d'information, de culture et de connaissance.

Les objectifs de cette mise en réseau sont de :

- favoriser l'égal accès des populations du territoire à des ressources documentaires variées et de qualité par un maillage cohérent du territoire,
- mettre en commun les fonds disponibles sur le territoire à travers un portail documentaire unique,
- permettre à tout citoyen d'exercer son droit à la formation permanente, à l'information et à la culture et d'accéder librement, tout au long de sa vie, aux livres et aux autres sources documentaires,
- donner une image vivante des différents équipements et en renforcer l'attractivité, pour donner envie aux populations concernées de fréquenter les bibliothèques,
- proposer un éventail varié d'actions culturelles sur les différents sites.

Pour mieux répondre à ces objectifs et rendre un meilleur service en facilitant l'accès de tous les publics aux bibliothèques, le principe d'une carte de lecteur unique et gratuite pour tous, sur l'ensemble du territoire, a été décidé.

Cette décision nécessite de modifier la charte de fonctionnement du réseau Pôle lecture qui définit le fonctionnement du réseau et précise les missions et les engagements de chacun dans le réseau.

L'avenant annexé à la présente délibération définit la mise en place de cette carte unique et gratuite sur l'ensemble du réseau.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 74 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention décide :

- **d'approuver** l'avenant à la charte de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2015